

# **Sports nautiques non-motorisés : voile, voile légère, planche à voile, kite-surf, canoë, kayak, aviron, char à voile, longe côte**

*Baie de Lanicieux - Colombière*

## **Description de l'activité**

### **Définitions**

Les sports nautiques non-motorisés fonctionnent sans l'aide d'un moteur et ne génèrent pas de pollution ou de gaz à effet de serre. Il s'agit de la **voile** et **voile légère**, du **surf**, **kitesurf**, de la **planche à voile**, du **canoë-kayak**, de **l'aviron** et du **stand-up paddle**.

### ***Voile et voile légère***

Sont définis comme voile légère les embarcations non motorisées utilisant la force du vent tels que les dériveurs et catamarans de sport.



Figure 1: Catamarans (Club nautique Saint-Jacut-de-la-mer)

### **Planche à voile et kite surf**

Ces deux sports de glisse utilisent la force du vent pour se déplacer à la surface de l'eau.

La planche à voile (dont le funboard) peut être pratiquée en loisir sur tous les plans d'eau mais aussi comme activité de loisir ou de compétition.



Figure 2 : Planches à voile (Centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo)

Le kitesurf, aussi appelé glisse aérotractée nautique, se pratique sur l'eau par un kitesurfeur, équipé d'une planche et d'une aile de traction. (Ministère des Sports, 2017) La pratique du kitesurf est récente et est apparue en France en 1997. (Agence des aires marines protégées, 2009)



Figure 3 : Kitesurf (Emeraude Kite)

Ces activités peuvent aussi se pratiquer avec un foil, elles deviennent alors windfoil et kitefoil. Le foil est une aile portante immergée qui permet d'augmenter la vitesse de l'embarcation en diminuant la force de résistance du frottement avec l'eau. (Futura-sciences, 2019)

### *Canoë, kayak et avirons*



Figure 4 : kayakistes en mer (Club nautique Lanicieux)

Les canoës, kayaks et avirons de mer sont définis comme étant des embarcations autres que les engins de plage et dont la propulsion est assurée par des pagaies pour les canoës et les kayaks, par des avirons pour les autres embarcations. (Agence des aires marines protégées, 2009)

### *Surf*



Figure 6 : Surf (Armor Surf School)

Le mot « surf » est un terme générique qui englobe les activités de glisse utilisant l'énergie des vagues, donc l'ensemble des disciplines suivantes : surf, bodyboard, longboard, bodysurf, kneeboard, skimboard, paddle board et surfing canoë, surf tandem. (Agence des aires marines protégées, 2009)

### *Stand up paddle*

Le Stand Up Paddle est une discipline où le pratiquant se tient debout sur une planche et se déplace sur l'eau à l'aide d'une pagaie. La pagaie étant l'engin permettant au pratiquant de prendre appui sur

l'eau sans recourir à un point de fixation sur le support flottant. La planche est équipée à l'arrière, d'un ou plusieurs ailerons permettant de faciliter la tenue d'une ligne de trajectoire.



Figure 7 : Stand up paddles et kayaks (Les Canoës du Guildo)

On peut identifier deux modes de pratique principaux : La pratique de vagues sur un site de surf et la pratique en eau calme de randonnée. (Pôle Ressources national Sports de Nature, 2017)

#### *Char à voile*



Figure 8 : Char à voile (Club nautique Saint-Jacut-de-la-mer)

Le char se pratique sur les plages. Il est équipé d'une voile et d'un mat qui en constitue un moteur écologique. C'est le support terrestre le plus rapide du monde : il peut atteindre 153 km/h sur nos plages. La pratique se déroule généralement sur l'estran ou sur les polders.

### **Longe côte**

Le longe côte est une forme de randonnée : la randonnée pédestre aquatique.



Figure 9 : Longe-côte (Sourire Today Lancieux)

### **Quelques chiffres**

En Côtes-d'Armor, 115 prestataires proposent des activités nautiques (toute activité confondue) : voile, kayak, plongée, char à voile, voile traditionnelle, surf, loueurs, balade nautique, ...). On dénombre 171 441 clients pour 732 emplois et un chiffre d'affaires de 23,3 millions d'euros (Comité Départemental de Voile 22, 2020).

Le département compte 30 clubs de voile dont 28 restent ouverts à l'année. 130 emplois sont liés à l'activité sur le département. 80% des clubs de voile sont gérés par des associations, 18% le sont par des collectivités. Les autres sont des clubs privés qui ont délégation de service. (Furet, 2020)

En Ille et Vilaine, on dénombre 14 clubs affiliés à la fédération française de voile (Comité départemental de voile d'Ille-et-Vilaine, 2021).

## **L'activité sur le site Natura 2000**

### **Spatialisation de l'activité**

Chaque club nautique a l'obligation de déclarer sa zone de pratique et d'afficher ses zones de navigation en club. Ces déclarations peuvent faire l'objet de contrôles par la Fédération Française de Voile via la Ligue de voile (dans le cas de pratique de l'activité de voile) et par la DDTM.

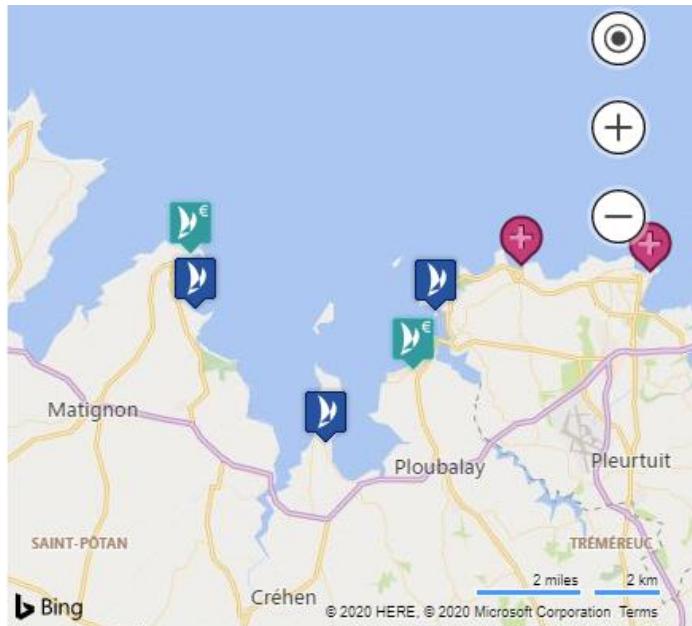


Figure 10: Localisation des clubs nautiques dans et autour des baies de Lanicieux et de l'Arguenon (Fédération française de voile, s.d.)

### **Voile**

Les départs se font depuis les écoles et clubs de voile, les bases nautiques et les ports de plaisance.

Beaucoup de pratiques de voile légère ne sont pas issues d'un club. Des pratiquants sont autonomes et partent depuis les différentes cales de mise à l'eau ou les plages.

Les zones de navigation diffèrent selon les embarcations utilisées. En habitable, les pratiquants au départ de Saint-Cast-le-Guildo peuvent par exemple aller **de Saint-Malo au Cap-Fréhel**. En voile légère, les personnes naviguent dans la **Baie de Saint-Cast, des Hébihens au Fort la Latte, dans la baie de la Fresnaye, autour de la Colombière et des Haches**. La durée de la séance impacte aussi la zone de navigation. Sur des courtes séances (2h), les pratiquants se rendent sur le pourtour des **Hébihens jusqu'au Fort La Latte** (au départ du centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo), pour une durée supérieure, ils peuvent faire le **tour de l'archipel des Hébihens**. Certains naviguent aussi le **long de l'Arguenon** (Fautrat, 2021).

A l'Ouest, la **baie de Lanicieux et le pourtour de l'archipel des Hébihens** sont fréquentés par les pratiquants au départ des clubs nautiques de Saint-Cast-le-Guildo, de Lanicieux, de Saint-Jacut-de-la-mer et de Saint-Briac. Le **pourtour de la Colombière** peut être une destination à atteindre par les élèves en fin de stage de voile (Ducouedic, 2021).

A l'Est, les pratiquants naviguent sur le plan d'eau de **Dinard (face à la Grande Plage) et de Saint-Lunaire**. Au départ de Saint-Malo, les sorties en mer peuvent se faire tout le **long de la côte d'Emeraude et autour de Cézembre** (Société nautique de la baie de Saint-Malo, s.d.). Plusieurs clubs proposent des sorties vers Cézembre avec une escale sur l'île.

Des régates sont organisées sur toute la côte d'Emeraude : **entre Dinard et Saint-Cast ou de Dinard à Cézembre** (Yacht Club de Dinard, s.d.).

Le départ et la zone de navigation se situe devant les clubs nautiques.

### *Kitesurf*

La **baie de Lanicieux** est adaptée à la pratique du kite-surf et à son apprentissage. Le spot, plat et peu profond, offre de bonnes conditions pour débuter et progresser dans cette pratique (O Rider School, s.d.). Le spot de Lanicieux est connu comme étant un spot praticable par tous les temps et l'un des seuls de Bretagne utilisé par vent de sud. C'est aussi un site dangereux par vent offshore qui peut facilement faire dériver les pratiquants vers le nord. Sur le site, les vents de terre et d'ouest sont rafaleux et irréguliers en fonction de la marée (Emeraude Kite, s.d.).

Plusieurs écoles sont présentes sur le site, qui peut rapidement être surpeuplé, notamment par vent de sud (Emeraude Kite, s.d.).

Le plan d'eau large et sécurisé de la baie de Lanicieux / Saint-Jacut attire de nombreux pratiquants et en fait un spot de la côte d'Emeraude. Par vent de Nord-Est, **Saint-Jacut** est un spot de kite-surf. La **baie de Saint-Cast-le-Guildo** accueille les pratiquants par vent dominant d'Est (Kite Center 22, s.d.). La baie est fréquentée par les pratiquants sur ces deux plages accessibles : **Grande Plage et Pen Guen** (Emeraude Kite, s.d.). A **Saint-Lunaire**, les pratiquants de surf, planche à voile et de kite-surf se partagent le spot par vent de Nord-Ouest. Les vagues y sont plus importantes (Emeraude Kite, s.d.).

La pratique du kite-surf dépend de conditions météorologiques (orientation du vent et marées) amenant les encadrants à choisir le spot de pratique le jour même (Kite To Breizh, 2021).

### *Canoë-kayak et aviron*

Des randonnées encadrées en mer sont proposées au départ de **Lanicieux, de Saint-Jacut ou de Saint-Cast, vers les Hébihens, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Lunaire, Saint-Briac...** La section kayak du club nautique de Lanicieux organise des sorties en mer ou en rivière (Club nautique de Lanicieux, s.d.). Le centre nautique de Saint-Jacut propose des balades commentées en été, partant de la **plage de la Pissotte jusqu'à la Banche, en faisant le tour de la presqu'île**. Ces sorties sont encadrées avec des commentaires concernant le patrimoine naturel et historique. (Vannier, 2021)

Des locations de Paddle, kayak et planche à voile sont proposées à l'année sur les **plages de la Grande Salinette et de Port Hue** (Ecole de voile de Briacine, s.d.). Plus à l'ouest, des locations sont proposées en été par les Canoës du Guildo pour des balades en mer, **dans la baie de l'Arguenon, ou en rivière, depuis le port du Guildo** (Les Canoës du Guildo, 2021).

Au départ de Lanicieux, les loueurs de kayak proposent aux pratiquants des sorties vers **l'archipel des Hébihens, la baie des Briantais, Saint-Briac, l'Ilet, Frémur, l'île du Perron, l'île Agot** (Cat Attitude Location, s.d.).

Au départ de Saint-Malo, les sorties encadrées en kayak vont jusqu'à **l'île Cézembre** (kayakdemer35.fr, 2019).

### *Surf*

Le surf est pratiqué dans la baie de Lanicieux. Le site est attractif par sa sécurité et son absence de dénivelé. La mise à l'eau se fait depuis la **plage de Lanicieux ou la Briantais** (Vaguéo.com, s.d.).

Une école propose des cours de surf sur la **plage Longchamp à Saint-Lunaire** (Emeraude Surf School, 2021).

### *Char à voile*

L'activité de char à voile est localisée sur les quelques plages sableuses propices à la pratique, permettant un accès facile, une bonne exposition aux vents et une zone d'évolution ou « zone de roulage » suffisamment grande.

Sur le site, le char à voile est pratiqué sur la **plage Saint-Sieuc et à la Roche Morin** (Club nautique de Lanicieux, s.d.).

### *Longe-côte*

Le longe côte et de nombreuses activités sportives en mer à pied sont pratiquées sur la **plage de Saint-Sieuc** (Sourire.Today, 2021).

DOCUMENT DE TRAVAIL

Tableau 1 : Equipements sportifs recensés dans et à proximité du site Natura 2000 en 2021

Commune	Club_nautique	Activité
Saint-Cast-le-Guildo	Centre nautique de Saint-Cast	Cours, stages, location, compétition, accueil groupes Char à voile, catamaran, dériveur, ski nautique, planche à voile, paddle, kayak, habitable
Saint-Cast-le-Guildo	Vitavoile et Vitaglisse	Cours, stages, location, compétition, accueil groupes Planche à voile, kayak, planche à voile, Stand Up Paddle, bateau à moteur, dériveur, catamaran
Saint-Cast-le-Guildo	Yacht Club de Saint-Cast	Régates Voile, habitable
Saint-Cast-le-Guildo	Les Canoës du Guildo	Location, balade Canoë, Kayak, Paddle
Saint-Jacut-de-la-mer	Association Emeraude Kite	Kite-surf
Saint-Jacut-de-la-mer	Kite to Breizh	Kite-surf, Stand Up Paddle, Landkite
Saint-Jacut-de-la-mer	Club nautique de Saint-Jacut	Cours, stage, location, accueil groupes, compétition Catamarans, optimists, planche à voile, paddle, kayak, char à voile, kitesurf
Lanicieux	O Rider School	Kitesurf
Lanicieux	Club nautique de Lanicieux	Cours, stage, location, accueil groupes, compétition Planche à voile, catamaran, dériveur, optimist, kayak, kitesurf, Paddle, char à voile, club de plage, sorties découverte, cerf-volant
Lanicieux	Cat'Attitude Location	Location Kayak, catamaran, paddle
Lanicieux	Sourire Today	Marche aquatique, longe-côte, aquagym, free cross
Saint-Briac	Yacht-Club de Saint-Briac	Régates Voile, habitable
Saint-Briac	Ecole de voile de Saint-Briac	Cours, stage Optimist, catamaran, kayak, stand up paddle, planche à voile
Saint-Briac	Surf Harmony	Cours, stage, location Surf, Stand up paddle, bodyboard
Saint-Lunaire	Yacht-club Saint-Lunaire	Cours, stage, location Optimist, catamaran, dériveur, planche à voile, kayak, paddle, habitable
Saint-Lunaire	Emeraude surf School	Cours, stage, location Surf, paddle
Saint-Lunaire	Bernik Surf Club	Cours, compétition Surf
Dinard	Dinard nautique	Cours, stages, location, permis bateau, compétition Optimist, catamaran, kayak, quillards, paddle
Dinard	Point Passion Plage	Cours, stage, location Planche à voile, kayak, catamaran, dériveur, paddle
Dinard	Dinard Yachting	Cours Voile, habitable
Dinard	Wishbone club	Cours, stage, compétition, location Planche à voile, catamaran, paddle
Dinard	Yacht club de Dinard	Compétition Voile
Dinard	Balade kayak 35	Sorties, location Kayak, paddle, pédalo
Dinard	Windschool	Cours, stage, location Voile, kayak, paddle
Saint-Malo	Les Corsaires Malouins	Location, sorties, stage Kayak, waveski
Saint-Malo	Société nautique de la baie de Saint-Malo	Cours, stage, compétitions, location Aviron, habitable, catamaran, kayak, paddle, planche à voile
Saint-Malo	Le spot nautique	Location, sortie, cours Kayak, paddle, planche à voile, catamaran, yole de mer

# SITES NATURA 2000 "BAIE DE LANCIEUX, BAIE DE L'ARGUENON, ARCHIPEL DE SAINT MALO ET DINARD" ET "ILES DE LA COLOMBIERE, DE LA NELLIERE ET DES HACHES"

## Localisation des clubs nautiques et activités pratiquées

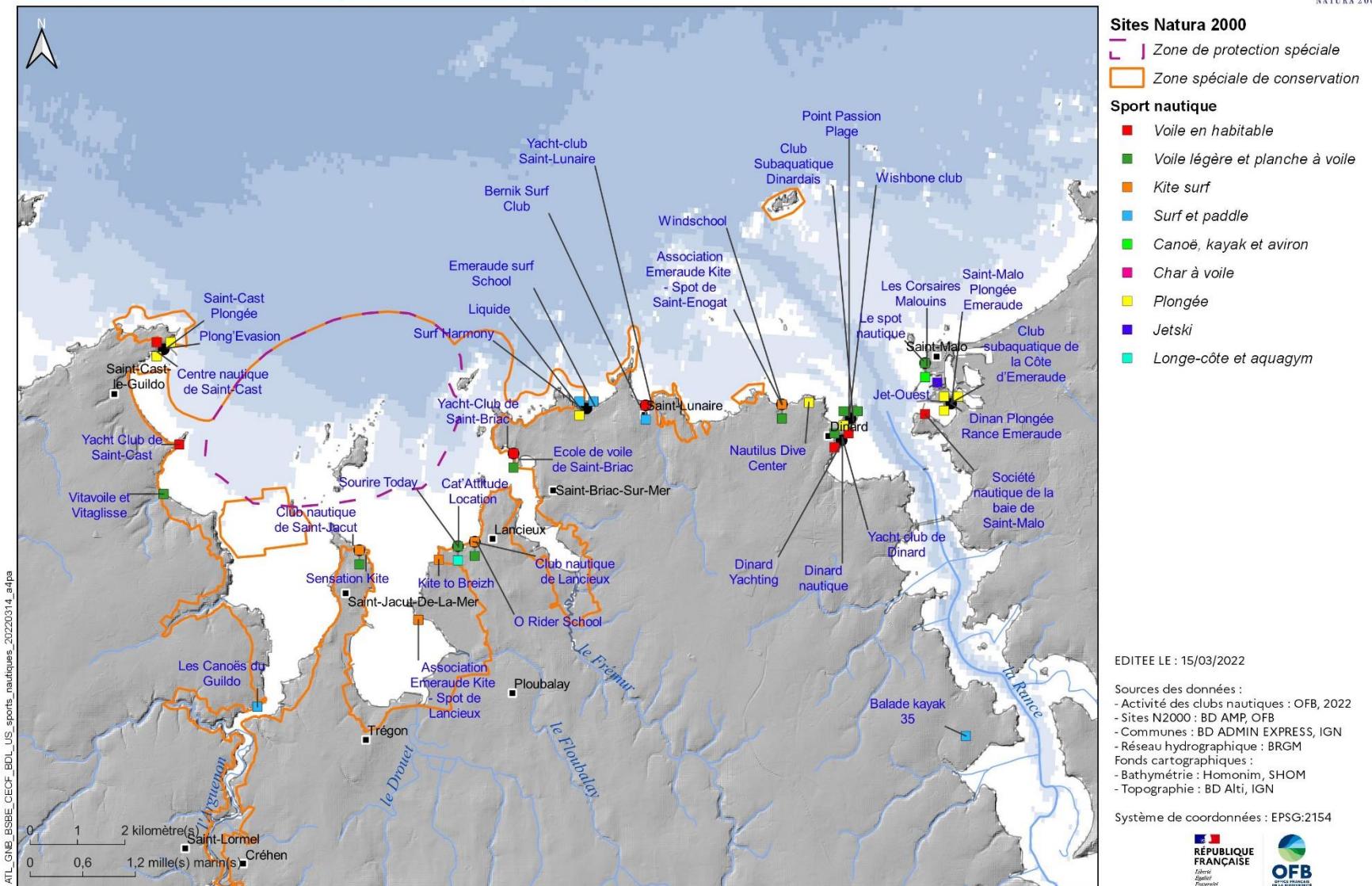


Figure 11 : Carte des clubs nautiques et activités pratiquées

### ***Acteurs et pratiquants***

Certaines activités nautiques non-motorisées sont majoritairement pratiquées en clubs (voile légère, char à voile) tandis que d'autres sont plutôt pratiquées de manière non encadrée (kayak, planche à voile, kitesurf, surf).

#### ***Voile***

Le site compte de nombreuses bases nautiques, centres de voile ou écoles de voile. Même située hors du périmètre du site Natura 2000, la localisation de ces structures permet à leurs pratiquants de fréquenter le milieu marin de la ZSC et de la ZPS.

La pratique s'oriente vers des profils très variés. L'âge des pratiquants varie entre 7 et 50 ans, voire bien au-delà. Les jeunes entre 12 et 16 ans sont très bien représentés (Ducouedic, 2021).

Durant les périodes de vacances scolaires, les publics sont très variés. Dans le site, de nombreuses familles en résidence secondaires fréquentent le club (Vannier, 2021). Hors vacances scolaires, les pratiquants sont des locaux (Vannier, 2021). On observe que les personnes qui s'inscrivent aux cours de voile sont des enfants, des adolescents, et de plus en plus d'adultes.

#### ***Planche à voile***

La planche à voile fait l'objet de cours destinés aux débutants mais aussi de séances d'entrainements de compétiteurs.

La tranche d'âge des pratiquants est très large, les pratiquants ont entre 17 ans et 70 ans. Les profils sont divers : jeunes, plus âgés, filles, garçons. Les filles prennent d'ailleurs plus de cours que les garçons.

#### ***Kite-surf***

L'école Kite to Breizh accueille des personnes de tout niveau, dont beaucoup de débutants. (Woestyn, 2020)

L'école Kitesurf 22 accueille cependant une très grande majorité d'hommes (90 à 95 %) généralement de 25 à 55 ans. (Normand, 2020)

#### ***Surf***

Les écoles de surf sont fréquentées par les débutants et les touristes. Les cours sont donnés dès l'âge de 6 ans, ils peuvent s'adresser à des enfants, des adultes. Les adolescents sont un public majoritaire dans les écoles de surf (Surf Harmony, 2021).

### ***Saisonnalité des pratiques***

Les pratiques et le profil de pratiquant varie sur l'année, notamment du fait de l'afflux de vacanciers ou estivants. Dans la grande majorité des cas, le nombre de pratiquants augmente fortement à la saison estivale mais reste non négligeable aux périodes d'automne et de printemps.

#### ***Voile***

La pratique du dériveur, du catamaran de sport et de la planche à voile trouve son pic d'activité durant l'été mais il existe une pratique très régulière dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Voile (FFV) de mars à fin novembre. La pratique hivernale existe de façon moindre et concerne essentiellement l'entraînement des compétiteurs. (Agence des aires marines protégées, 2009)

La pratique de la voile légère est maximale durant l'été mais elle est pratiquée quasiment toute l'année (GEOCA, 2015). La saison s'intensifie de mai à septembre avec un pic d'activité en juillet et août. (Bresson, 2020)

Les scolaires et groupes sont accueillis par les clubs et écoles entre septembre et juin pour les scolaires, toute l'année pour les groupes (Club nautique de Lanicieux, s.d.).

En loisir, l'activité est pratiquée plutôt les week-ends, mercredis et vacances scolaires tout au long de l'année, généralement avec une coupure entre novembre et mars (Furet, 2020) (Ecole de voile de Briacine, s.d.) (Vannier, 2021).

Certains clubs proposent leurs activités en juillet et aout uniquement : c'est le cas de Vitavoile. Le local est démonté à l'automne et remonté au printemps chaque année (Ducouedic, 2021).

### **Planche à voile**

La pratique de la planche à voile (et ses dérivés) est possible tout au long de la côte et à l'année, les zones utilisées variant selon les conditions météorologiques, notamment les vents.

### **Kitesurf**

L'activité de kitesurf n'est pas saisonnière mais seulement liée aux conditions météorologiques (force et direction du vent) (GEOCA, 2015). Certains clubs proposent des cours entre avril et décembre (Kite to Breizh, s.d.). Le plus gros de la saison est en juin, juillet aout. (Woestyn, 2020)

L'activité est pratiquée en majorité le week-end, selon la disponibilité des pratiquants. Elle ne l'est pas tellement en soirée du fait des vents et marées, mais principalement entre 10h et 17h. (Normand, 2020)

### **Kayak, aviron et paddle**

Le kayak est pratiqué toute l'année. Des sorties en groupe sont proposées entre septembre et fin-décembre, et entre mars et fin-juin par le club nautique de Lanicieux, tous les samedis après-midi et quelques dimanches.

Paddle, kayak, planche à voile et catamaran sont loués par le club nautique de Lanicieux entre mars et fin novembre (Club nautique de Lanicieux, s.d.).

### **Surf**

Les stages de surf sont proposés de début-avril à fin-octobre les weeks-ends et tous les jours durant les vacances scolaires.

### **Char à voile**

Le roulage se pratique toute l'année dans le site (Club nautique de Lanicieux, s.d.) (Vannier, 2021).

## **Eléments quantitatifs**

Chaque année, le comité départemental de voile établit un état de l'activité des centres nautiques en été dans les Côtes-d'Armor.

**Tableau 2 : Chiffres d'affaire des clubs de voile durant l'été 2020 (Comité départemental de voile des Côtes d'Armor, 2020)**

CLUB	Chiffres d'Affaires Global	C.A des stages	C.A des offres Courtes durées	C.A locations	C.A Cours Part.	C.A des balades Nautiques	C.A Autres
16 clubs	3 096 244 €	2 179 505€	67 906€	4620447 €	54 092 €	90 035€	242 259,00 €

**Tableau 3 : Evolution de la diffusion des passeports en Côtes d'Armor (Comité départemental de voile des Côtes d'Armor, 2020)**

NOM DU CLUB	PASSEPORT VOILE 2015	PASSEPORT VOILE 2016	PASSEPORT VOILE 2017	PASSEPORT VOILE 2018	PASSEPORT VOILE 2019	PASSEPORT VOILE 2020	ECART %
C.N. ST. CAST	1309	1265	231	202	194	1390	+616%
C N ST. JACUT	455	502	520	527	644	613	-5%
C.N. LANCIEUX	1031	1072	1104	1169	1110	1201	+8%
TOTAL	14500	14378	13587	13804	14396	14521	+1%

### *Eléments qualitatifs*

Des écoles et clubs enseignent la pratique des activités nautiques non-motorisées. Certains pratiquants possèdent leur propre matériel ou le louent pour pratiquer leur activité en autonomie.

Les moniteurs et loueurs délivrent des informations réglementaires obligatoires sur le plan d'eau et la sécurité (passage par les chenaux obligatoires, navigation au delà de la zone de baignade, présence de bancs de sable ou de rochers à éviter etc.)

Un très grand nombre des clubs proposent des cours individuels ou collectifs, stages et locations. Certains organisent leurs propres événements (courses, rencontres et des sorties découvertes encadrées par des moniteurs: en paddle, catamaran, kayak et char à voile). Plusieurs accueillent aussi les enfants pour des multi activités sur les clubs de plage en saison estivale (Club nautique de Lancieux, s.d.) (Club nautique Saint-Jacut-de-la-mer, s.d.) (Ecole de voile de Briacine, s.d.).

La tendance actuelle va vers la pratique individuelle en autonomie. Les supports privilégiés sont donc les planches à voile, wingfoils, paddles ou kayaks (Fautrat, 2021).

Il est à noter qu'une pratique se développe : la pêche individuelle en kayak et en paddle le long des côtes.

### *Voile légère*

La pratique est souvent collective à partir des centres nautiques mais peut exister en individuelle également (GEOCA, 2015). Au sein des centres nautiques, la pratique est encadrée ou libre. Les pratiquants sont licenciés ou membres des clubs qu'ils prennent des cours ou non (Furet, 2020).

En centre nautique, les catamarans représentent 80% de l'activité (Furet, 2020).

Les écoles et clubs accueillent des particuliers et des scolaires. Lors de l'accueil de scolaires, l'activité proposée est mixte voile et découverte du milieu marin. Certaines classes de mer ne vont pas aller sur l'eau. Ils restent sur l'estran où ils étudient le milieu marin avec des animateurs spécialisés, salariés des centres nautiques (Furet, 2020). L'accueil de scolaires est surtout orienté vers les écoles du secteur (de Dinan Agglomération par exemple) (Vannier, 2021).

Le centre nautique de Lanicieux propose des sorties encadrées pour les évènements de particuliers ou d'entreprises. Des raids sont organisés à la journée vers les Hébihens avec une pause déjeuner sur l'île (aussi proposé par le centre nautique de Saint-Cast). Des balades nautiques dans la baie de Lanicieux / Saint-Jacut sont aussi proposées en catamaran, kayak ou zodiac. Le char à voile est aussi utilisé lors de l'organisation d'évènements de groupes (Club nautique de Lanicieux, s.d.).

La grande majorité des manifestations nautiques est organisée dans les zones de navigation des clubs. Il est très rare qu'elles soient itinérantes et concernent dans ce cas des habitables qui peuvent aller à une plus grande distance de la côte. Certaines manifestations nautiques sont itinérantes. Ces manifestations sont peu courantes et concernent plutôt la voile habitable. D'autres vont plus loin (La Figaro). Plus de 100 manifestations sont organisées chaque année dans le département comportant de dix à plusieurs centaines de participants. Les évènements organisés sont ponctuels et varient d'une année sur l'autre. Le championnat départemental est organisé sur plusieurs week-ends, avec une déclaration de régate pour chaque évènement (catamaran, planche à voile, dériveur). (Furet, 2020)

Le centre nautique de Saint-Jacut-de-la-mer organise des régates de catamaran en été (une par semaine environ). Ces régates sont organisées avec les pratiquants du club et quelques fois avec d'autres pratiquants (des yacht-clubs par exemple). A l'année, environ 3 régates de catamaran inter-clubs sont organisées (Vannier, 2021).

En club, la location représente 20% de l'activité et les cours 80% (Ducouedic, 2021).

### ***Planche à voile***

Les innovations techniques orientent les tendances de pratiques. Auparavant, le catamaran et le dériveur étaient plus pratiqués, la mode s'est ensuite orientée vers le kitesurf et les planches à foil. C'est aujourd'hui le wing qui se développe beaucoup. La plupart des clubs proposent, en plus des planches à voile classiques, des wingfoils. C'est le cas par exemple du centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo (Fautrat, 2021). A l'avenir, c'est potentiellement le foil électrique qui pourrait être proposé (Gaubert, 2020).

Des courses de planches à voile sont organisées par le centre nautique de Saint-Jacut-de-la-mer chaque année, principalement en été. 2 régates de planches à voile sont organisées avec d'autres clubs chaque année (Vannier, 2021).

Les demandes de cours et de location de planches à voile semblent augmenter (Vannier, 2021).

### ***Canoë-kayak et aviron***

On distingue une activité individuelle liée à la pratique sportive, à la pêche ou à la randonnée et une activité en groupe surtout liée à la randonnée et à la découverte (GEOCA, 2015).

### ***Surf***

La pratique semble se développer dans les Côtes-d'Armor, avec une augmentation du nombre de pratiquants. Le nombre d'élèves augmente dans le département, bien qu'on observe une tendance des pratiquants à se lancer sans prendre de cours. Si la fréquentation des stages d'été reste stable, les demandes de cours à l'année augmentent (Soulaine, 2020).

La tendance est à l'augmentation de la pratique libre, avec quelques fois des problèmes liés à la sécurité et au respect de la priorité de la part des pratiquants. Les sites sont de plus en plus fréquentés par des personnes n'ayant pas suivi ou ne suivant pas de cours encadrés. Il semblerait d'ailleurs que ces pratiquants prennent plus de risques et auraient tendance à moins respecter les règles de pratique que ceux ayant suivi des cours de surf. Le confinement et la fermeture des sports en salle liés à la crise sanitaire ont participé à l'augmentation de la pratique libre.

On tend vers un allégement de la saisonnalité pour la pratique du surf non-encadré. Les conditions météorologiques (pluie, froid) ne sont plus rédhibitoires pour les pratiquants. Les spots de surf sont occupés par plus de monde et pendant plus longtemps dans l'année.

### ***Stand up paddle***

De nouveaux supports tendent à se développer et sont proposés pour les individuels et les groupes à la location ou en sortie encadrée : Stand Up Paddle à pédales (Cat Attitude Location, s.d.).

On a assisté à un engouement pour la pratique du paddle, encadrée ou non, il y a quelques années. De nombreux pratiquants se sont équipés et pratiquent aujourd'hui en autonomie (Fautrat, 2021).

Comme le kayak, des sorties encadrées en paddle sont proposées : c'est le cas par exemple au coucher du soleil au niveau de la pointe du décollé en été, par le Yacht club de Saint-Lunaire (Dinard Emeraude Tourisme, 2021).

### ***Kitesurf***

La plupart des pratiquants libres affiliés ont leur matériel personnel et ne partent pas forcément en mer depuis un club nautique. Il s'agit d'un public plutôt itinérant qui change de spot selon les conditions. Ce sont principalement des pratiquants de kite, windsurf, paddle (car le matériel est facilement transportable) (Furet, 2020).

La pratique du kitesurf peut être associée à celle du mountain board pour apprendre et se perfectionner (kite pratiqué sur le sable, avec des roulettes). Le temps d'apprentissage sur le sable dure peu de temps, les élèves vont vite dans l'eau.

Les écoles ne possédant pas de local sont itinérantes. L'activité est tributaire du vent ou des marées. Les cours sont proposés à la journée ou en stages à la semaine (Woestyn, 2020).

Le foil est une tendance qui se développe en kitesurf mais n'est pas majoritaire (Normand, 2020).

### ***Autres***

Certains clubs proposent une activité de formation aux opérations de sauvetage et de formation des moniteurs (Furet, 2020) (Club nautique de Lancieux, s.d.).

L'activité d'accueil de jeunes enfants par les centres se développe aussi comme une activité complémentaire. Plusieurs clubs se sont positionnés pour reprendre cette activité avec la reprise des clubs Mickey. Cette activité est portée directement par les clubs nautiques ou font l'objet de convention avec des prestataires. Des cours de natation sont parfois proposés en été avec une piscine sur la plage. Les centres nautiques peuvent se diversifier car ils ont les équipements nécessaires (douche et sanitaires, vestiaires...) (Furet, 2020).

En plus des multi-activités sur la plage, jeux, sports nautiques, les moniteurs de clubs proposent des sorties découverte et ateliers autour de l'environnement marin (Club nautique de Lancieux, s.d.).

## Réglementation et encadrement de l'activité

### Gestion de l'activité

#### *Les organismes délégataires*

Sont délégataires auprès du Ministère en charge des sports pour leur activité :

- La **Fédération Française de Voile** (FFV) pour les activités de : dériveurs, catamarans, planches à voile, habitables, voiles radiocommandées et kite board (depuis 2017). A l'échelle régionale, les activités sont gérées par la **Ligue de voile**. Au niveau départemental, le **Comité départemental de voile** (Codep) est la tête de réseau de tous les clubs et centres nautiques des Côtes-d'Armor,
- La **Fédération Française de Canoë-Kayak** (FFCK),
- La **Fédération Française des Sociétés d'Aviron** (FFSA),
- la **Fédération Française de Surf** (FFS),
- la **Fédération Française de Vol Libre** (FFVL) pour le kitesurf (hors compétition),,
- la **Fédération Française de Char à Voile**.

Ces organismes sont membres du **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques** (CISN).

Le **Conseil Interfédéral des Sports Nautiques** (CISN) réunit au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) l'ensemble des fédérations sportives nautiques. C'est un partenaire privilégié des acteurs fédérés du nautisme, ainsi que l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

Le **Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques** (CSNPSN) est un organisme de proposition et de concertation, qui dépend du MEEDDM et des Affaires Maritimes. Il travaille au développement et à la structuration de l'offre d'activités nautiques sur le littoral.

La **Fédération des Industries Nautiques** (FIN) regroupe les différents acteurs concernés par les sports et loisirs nautiques.

D'autres organismes regroupant les plaisanciers existent, tels que la **Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France** (FNPPSF), association de pêcheurs plaisanciers mais également de plaisanciers, ou encore **l'Union Nationale des Associations de Navigateurs** (UNAN), (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### *La gestion du plan d'eau*

D'après l'article L2213-23 du code général des collectivités territoriales :

- Le maire assure la police des baignades et des **activités nautiques** pratiquées à partir du rivage et sur la bande des 300 mètres.
- Des **zones spécifiques** dédiées à certains sports nautiques peuvent être instituées, dans les 300 m, par des plans de balisage, définis par le biais d'arrêtés conjoints du maire et du préfet maritime.
- La réglementation de l'ensemble des **activités maritimes** au delà des 300 m (à l'exception de la pêche), incombe au Préfet maritime.

(Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire, 2012)

## Cadre réglementaire

### Gestion des déchets

#### Au niveau européen

La convention internationale MARPOL 73/78 de l'OMI sur la **prévention de la pollution marine** par les navires précise quels déchets peuvent être rejetés en mer, comment et à quelle distance des côtes.

### Pratique des activités non-motorisées

#### Au niveau national

Les activités sportives pratiquées en mer, font partie des sports de nature tels que définis par **le code du sport**.

La **réglementation des Affaires Maritimes** définit les conditions de la **navigation à la voile** (division 240 du 1er avril 2008) et d'organisation des épreuves (arrêté du 3 mai 1995). La navigation est soumise au **RIPAM** (Règlement international pour prévenir les abordages en mer).

De façon générale, les éléments de réglementation relatifs à la **pratique du kitesurf et de la planche à voile** n'ont pas pour objectif la préservation des milieux naturels, ni des espèces. Il s'agit surtout de **règles de navigation et de conseils de sécurité** pour les pratiquants (Agence des aires marines protégées, 2009).

L'ensemble des activités pratiquées sur les plages, l'estran et jusqu'à la limite des 300 mètres en mer est encadré par les communes et nécessite une autorisation délivrée par la DDTM (pour les activités pratiquées sur le domaine public maritime hors des concessions et à l'exception du surf).

La navigation dans les zones de baignade est interdite en tout temps, que la baignade soit surveillée ou non.

Chaque centre nautique doit **déclarer sa zone de navigation** dans le DSU (dispositif de sécurité et d'intervention) auprès de la DDCS. Il peut y avoir plusieurs zones de navigation par club selon les supports (la voile habitable aura une zone plus élargie que la planche à voile) et selon la météo, en plus de la zone générale du club qui est déclarée. Les cartes du DSU doivent être affichées dans le centre nautique pour que les stagiaires puissent en prendre connaissance. Elles sont mises à jour chaque année. Habituellement, une déclaration unique est faite à la DDCS, qui peut évoluer selon l'intégration de nouveaux supports dans le club (Furet, 2020).

Les projets de **manifestations nautiques** ou de rencontres sportives sont soumis à une évaluation d'incidences. Souvent, les manifestations sont organisées dans les zones de navigation déclarées des centres nautiques. Pour toute manifestation, les clubs sont obligés de déclarer à la fédération nationale (pour la mise en place de l'arbitrage) et à la DDTM (pour les questions de sécurité et environnementales) (Furet, 2020).

Les centres nautiques doivent faire l'objet d'**AOT** car ils ont du matériel présent sur le DPM. Certains font des demandes **d'autorisation de circulation sur la DPM** pour transporter les bateaux avec des engins motorisés (Furet, 2020).

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, le marquage de la voile et du twintip, surf ou foil est obligatoire pour les pratiquants le kite-surf au-delà de 300 m des côtes. Par ailleurs, la pratique du kite-surf est exclusivement diurne. Elle est interdite au-delà des 2 milles nautiques (sauf dérogation) (Emeraude Kite, 2019).

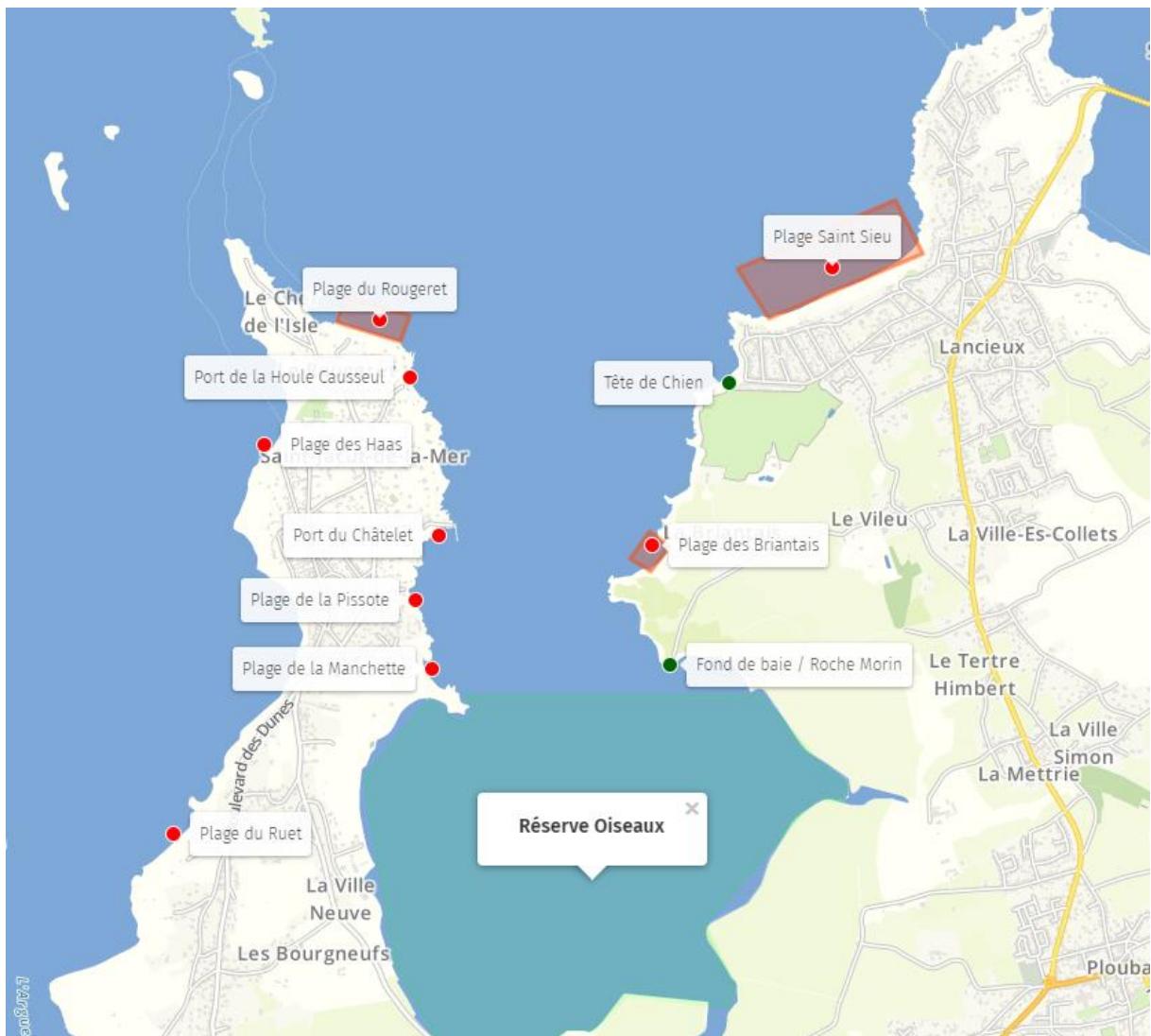
#### *Au niveau local*

Pour éviter les conflits d'usage entre les baigneurs et les pratiquants de kitesurf, certaines communes ont créé des **zones dédiées** pour ne pas mélanger les activités (kite et baigneurs, autres supports) (Furet, 2020).

Dans la baie de Lanicieux, le départ en kite-surf est autorisé à La Roche Morin ou à la Tête de Chien pour le décollage, suivant les marées. La mise à l'eau des foils ne peut se faire que depuis la Tête de Chien et la navigation doit s'effectuer au-delà de la bande des 300 mètres.

La plage de Saint-Sieuc et la plage de Briantais sont interdites à la navigation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 aout. La réserve ornithologique en fond de baie de Lanicieux est interdite à la navigation de fin octobre au 31 mars (Emeraude Kite, 2021).

A Saint-Jacut-de-la-mer, la navigation sur les plages des Haas, du Ruet, du Rougeret, de la Pissote, de la Manchette ainsi que depuis les ports de la Houle Causseul et du Châtelet, est interdite à marée haute (Commune de Saint-Jacut-de-la-mer, 2017).



**Figure 12 : Réglementation estivale des zones de décollage et de navigation en kite-surf dans la baie de Lantec (Emeraude Kite, 2021).**

La pratique du kitesurf est interdite sur toutes les plages de la commune de Saint-Lunaire entre 10h00 et 20h00 du 15 juin au 15 septembre (article 5 de l'arrêté municipal). Les planches à voile ne peuvent pas s'approcher à moins de 100 m du bord de l'eau. Toutes les embarcations doivent emprunter les chenaux d'accès de la Grande Plage, la Fourberie et la Plage de Longchamp. Les chars à voile sont autorisés sur la plage de Longchamp du 15 septembre au 15 juin pour les groupes qui en feraient la demande. La pratique du surf, bodyboard et stand up paddle est autorisée en dehors de la zone surveillée matérialisée par des bouées jaunes sur la plage de Longchamp (Commune de Saint-Lunaire, 2019).

À Saint-Cast-le-Guildo, la pratique du kitesurf est autorisée sur les spots de la Grande Plage et Pen Guen avant 10h00 et après 19h30 du 15 juin au 15 septembre, à condition que la mer soit descendue à un niveau plus bas que la mi-marée. Une zone de stationnement est dédiée aux voiles légères, au nord du Point Plage. Cette zone est gérée par le centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo. Le stationnement de toute embarcation est interdit en dehors de cette aire (Commune de Saint-Cast-le-Guildo, 2016).

## **Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000**

### *→ Dérangement de l'avifaune et des mammifères marins*

De façon générale, selon les secteurs et les périodes, les activités nautiques pratiquées sur le littoral sont potentiellement dérangeantes pour l'avifaune. L'approche des pratiquants peut provoquer l'envol des oiseaux présents et ainsi perturber les phases de repos ou de reproduction essentielles aux cycles biologiques de l'avifaune.

#### ***Présence visuelle***

Les voiles en elles-mêmes, par leur surface et la hauteur à laquelle elles sont pilotées, peuvent constituer une première cause de dérangement. Ceci est d'autant plus vrai pour les ailes des kitesurfs qui peuvent s'apparenter à des prédateurs. De plus, les kayaks, kitesurfs et les planches à voile ne nécessitant pas de tirant d'eau pour se déplacer, ils peuvent s'approcher très près des reposoirs de marée haute et provoquer des dérangements importants.

L'approche de pratiquants de loisirs nautiques et le débarquement de plaisanciers sont donc susceptibles d'avoir lieu sur des milieux propices à l'installation d'espèces, et la fréquentation nautique peut provoquer un délaissement de certains sites de nidification, de reproduction, de repos ou de nourrissage. Les zones d'accès peuvent également être perturbées de manière directe si elles correspondent à des zones de reposoirs ou de reproduction (cordons littoraux...). Les reposoirs maritimes de Laridés et d'Anatidés sont sans doute ceux le plus sujet à perturbation par la voile (GEOCA, 2015).

Lors du passage d'un kitesurf ou d'une planche à voile, les oiseaux sont dérangés et cessent les activités en cours (repos, alimentation...) pour fuir ou se déplacer à distance des pratiquants. Ces dérangements, s'ils sont particulièrement fréquents, sont alors susceptibles de perturber l'animal et d'être à l'origine de diminution des taux de reproduction, de pertes énergétiques, de limitation des phases d'alimentation, etc. Il s'avère que la pratique du kitesurf est potentiellement très dérangeante du fait de ses caractéristiques techniques (mobilité importante, voile haute et rapide dans le ciel, changements brusques de direction...) et qu'elle peut être pratiquée en groupe (parfois plusieurs dizaines de pratiquants) et sur des surfaces importantes. La fréquentation des baies peu profondes peut engendrer un fort dérangement car il s'agit de zones accueillant des effectifs importants de migrateurs et hivernants (GEOCA, 2015).

Les mammifères marins sont aussi concernés par les dérangements issus de la pratique des activités nautiques à proximité de leurs sites de repos, de reproduction ou de nourrissage. (Agence des aires marines protégées, 2009)

#### ***Perturbation sonore***

Le bruit généré par les navires de plaisance peut provenir de la coque de l'embarcation, du moteur ou de la voile. Ces perturbations sonores entraînent des conséquences similaires sur l'avifaune que les dérangements visuels.

### → *Piétinements*

Le piétinement des habitats désigne l'ensemble des effets mécaniques provoqués par le passage des pratiquants, des visiteurs ou des engins : écrasement et arrachage de la végétation et des organismes fixés, diminution du couvert végétal, tassemement et la compaction des sols, accélération des phénomènes d'érosion.

L'accès aux sites de pratique se fait parfois en traversant les dunes de façon anarchique, notamment dans certains lieux de pratique sur lesquels il n'y a pas de chemins d'accès à la plage, provoquant ainsi le piétinement répété des habitats terrestres.

L'accès aux sites de pratique génère différentes pressions sur le milieu :

- le stationnement des véhicules : le mode usuel de pratique sportive est une pratique autonome où le sportif accède avec son véhicule au « spot » de kitesurf ou de planche à voile. Comme toute activité nécessitant du matériel, les pratiquants privilégiennent des sites de pratique leur permettant de stationner non loin de la zone technique.
- L'accès au site de pratique : entre le stationnement et la zone technique. Le matériel de pratique est aisément transportable par le pratiquant. Le déplacement s'effectue à pied, il peut donc potentiellement être à l'origine d'une pression de piétinement exercée sur les habitats traversés.
- La préparation sur la zone technique : cet espace permet de préparer le matériel pour l'activité concernée (positionnement des ailes de kitesurf, préparation des planches à voile et des équipements de voile légère). Les pratiquants privilégient les zones sableuses ou herbeuses. Le piétinement de la zone dépend de la fréquentation du site de pratique.

Cette pression est accentuée par le passage répété des pratiquants sur un même endroit. (Agence des aires marines protégées, 2009)

Il faut également considérer que l'ensemble des pressions des activités de sports nautiques ont des impacts qui peuvent se cumuler entre eux. Par exemple, en période de froid et de chasse, le fait de déranger un reposoir de limicoles peut entraîner une perte énergétique pour les oiseaux ou leur transfert vers une zone chassée (GEOCA, 2015).

Tableau 4 : Récapitulatif des pressions par activité

X : Contribution potentielle de l'activité à la pression	Dérangements de l'avifaune	Dérangement des mammifères marins	Piétinements
Voile légère	X	X	X
Planche à voile	X		X
Kitesurf	X		X
Aviron, canoë-kayak	X		X
Surf	X		X
Char à voile	X		X

## Perception locale des impacts générés par l'activité

Les pratiquants interrogés se sont exprimés sur les impacts potentiellement générés par leur activité :

- Les encadrants d'activités nautiques à **voile** estiment que les activités pratiquées en centre nautiques n'ont pas d'impact sur la biodiversité locale. En revanche d'autres activités comme les bateaux à moteur, sont de plus en plus présentes et impactent le milieu, notamment par les **mouillages** situés sur la zone d'herbier à l'est des Hébihens (Vannier, 2021).
- Les sports nautiques ne paraissent pas déranger l'avifaune. Ce sont plutôt des sternes qui viennent se poser sur les bateaux à moteur au mouillage (Ducouedic, 2021).
- L'interdiction d'approcher de la Colombière semble bien respectée. Les pratiquants de sports nautiques et les bateaux à moteur ne semblent pas impacter l'avifaune en ce sens (Ducouedic, 2021).
- Le **kitesurf** n'est pas perçu comme générateur d'impacts sur l'environnement. Il ne semble pas créer de dérangement de l'avifaune, et paraît en tout cas bien moins perturbant que les bruits des engins motorisés (tracteurs dans les zones de bouchots, jet skis) (Woestyn, 2020) (Normand, 2020). Ils restent au ras des plages et n'approchent jamais de la Colombière (Ducouedic, 2021).

## Perception locale de l'évolution de l'environnement

Les oiseaux semblent plus présents sur les Hébihens en 2021 que les années précédentes (Vannier, 2021).

Les mammifères marins sont plus observés par les pratiquants dans tout le site. Les phoques et les dauphins s'approchent des bateaux (Vannier, 2021) (Fautrat, 2021). Les pratiquants reçoivent la consigne de ne pas s'en approcher et de les signaler. Au club Vitavioile, des mammifères marins sont observés environ 3 à 4 fois dans l'été (Ducouedic, 2021).

Avant, les dauphins n'étaient pas observés dans la zone, ils étaient cantonnés à la baie du Mont Saint Michel. Ce sont des espèces facilement visibles et auxquelles les gens sont sensibles. Le nombre de phoques dans l'Arguenon a aussi fortement augmenté, on en voyait un il y a dix ans, on en voit maintenant 8 ou 9. Ils viennent dans la zone de navigation quand il n'y a pas trop de monde. (Ducouedic, 2021). L'augmentation du nombre de dauphins pourraient être en lien avec une plus grande quiétude, leur zone de pêche est plus large qu'avant et les pratiques des pêcheurs sont moins impactantes qu'avant (tirs) (Fautrat, 2021).

On voit beaucoup moins de bars, de lieux, de homards, de coquille Saint-Jacques, mais aussi moins de poissons plats en plongée (Ducouedic, 2021).

Les aménagements réalisés sur la plage de Pen Guen avec de la ganivelle et le monofil ont permis une restauration très bien visible de la dune. Il est toutefois dommage qu'aucune communication n'ait été faite en amont avec les professionnels travaillant sur la plage pour échanger sur ces aménagements (Ducouedic, 2021).

On observe beaucoup moins d'algues vertes dans la zone que dans années 90 (Fautrat, 2021).

Parmi les autres activités pratiquées, le ressenti est qu'il y a de plus en plus de bateaux à moteur, notamment depuis les travaux d'aménagement du port de Saint-Cast-le-Guildo. Les jet-skis sont

quasi-absents, ce n'est pas un marché qui se développe dans le secteur. Les pêcheurs de loisir et les plaisanciers sont de plus en plus nombreux (Fautrat, 2021).

L'archipel des Hébihens semble plus fréquenté qu'avant car plus à la mode. Les plaisanciers semblent plutôt aller à l'est de Hébihens que du côté Est (Ducouedic, 2021).

## Initiatives et leviers d'actions

De nombreuses initiatives de différentes associations proposent des conseils et des projets pour une plaisance et des activités nautiques plus propres et plus respectueuses de l'environnement marin. La Fédération Française de Voile (FFV) intègre désormais, au niveau national, un **volet environnement** dans la formation de ses moniteurs et des pratiquants. La FFV a également édité un **livret sur l'éco-gestion des centres nautiques**, destiné à adopter une démarche environnementale non seulement pour l'activité voile, mais également pour les bâtiments du centre et les actions de communication de la fédération.

Plusieurs **chartes** relatives à la plaisance existent déjà, parmi lesquelles :

- La **charte de l'Ecomarin** de l'association Echomer,
- La **charte du plaisancier** de J.P. Mouren,
- Le **code de bonnes pratiques** diffusé par l'UNAN en 2004 à 80 000 exemplaires avec le soutien du CSNPSN,
- La **charte de la Plaisance au naturel** du Parc National de Port-Cros.

Plus généralement, le Conseil Régional de Bretagne a rédigé la **charte des espaces côtiers bretons**, qui s'intègre dans la démarche de gestion intégrée des zones côtières. Au niveau européen, la **charte européenne du tourisme durable** a été rédigée pour concilier les activités touristiques et la protection de l'environnement.

L'association ECONAV a développé, en lien avec l'Agence des aires marines protégées, des **cahiers techniques** à destination des plaisanciers et des professionnels des infrastructures portuaires pour encourager les initiatives allant dans le sens d'une navigation durable. Trois volets sont concernés :

- Bateaux et équipements,
- Ports et abris,
- Pratiques et comportements en milieu marin. (Agence française pour la biodiversité, 2012)

## Initiatives locales

### Sensibilisation

Des professionnels donnent des consignes de respect de la faune et de la flore durant la pratique de l'activité. C'est le cas Des Canoës du Guildo qui affichent des informations sur les espèces rencontrées lors des balades en canoës, kayak ou paddle et qu'il ne faut pas déranger (Les Canoës du Guildo, 2021).

En fin de semaine, les moniteurs peuvent généralement se permettre d'être moins axés sur la technique et prennent le temps de parler de l'environnement local en sensibilisant les pratiquants (ne pas s'approcher, nidification des oiseaux, importance de l'île Agot) (Ducouedic, 2021). Des supports de sensibilisation plastifiés sont utilisés pour aborder les sujets de biodiversité avec les

pratiquants (supports sur l'avifaune produits par Bretagne Vivante). Il est important que les discours de sensibilisation puissent s'accompagner de supports ayant une bonne tenue dans le temps pour une meilleure transmission d'information (Ducouedic, 2021).

Le centre nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer aimerait développer un projet de sensibilisation à l'environnement des enfants lors de l'accueil de scolaires. Son directeur suit une formation proposée sur le sujet pour les guides nautiques organisée par Nautisme en Bretagne Formation (Vannier, 2021).

Les encadrants sont demandeurs de formation à l'environnement local pour le transmettre aux pratiquants. Des sessions de formation pourraient leur être destinées. Elles pourraient être organisées à l'échelle départementale, via le comité départemental de voile, voire à l'échelle régionale via la ligue de voile. Le mieux serait de les organiser pendant l'hiver, ou en début de saison quand les personnes sont les plus disponibles. (Vannier, 2021). Les connaissances et la disponibilité n'est pas la même pour le personnel présent à l'année et les saisonniers. Ces derniers ont un temps de disponibilité de plus en plus réduit, en raison de la durée des études des jeunes, qui se terminent de plus en plus tard et commencent de plus en plus tôt. Une formation des saisonniers aux bonnes pratiques et à la biodiversité serait, mais en prenant en compte une disponibilité plus restreinte et une priorité à la formation d'encadrement et de sécurité, qui est le cœur du métier (Fautrat, 2021).

Les clubs nautiques semblent être plus intéressés par des formations sur les bonnes pratiques pour leur personnel permanent et temporaire, que par des supports. Un discours pédagogique avec un lien humain est bien plus intéressant et percutant qu'un flyer (qui de plus, termine en déchet) (Fautrat, 2021).

Une autre idée serait de répertorier les applications qui existent et qui peuvent être communiquées aux pratiquants sur les sujets de la biodiversité locale, de la navigation responsable, des observations et sciences participatives (Vannier, 2021).

La sensibilisation est utile pour diminuer les risques d'impacts sur la biodiversité mais aussi pour valoriser le patrimoine naturel, vivant et préservé (phoques, dauphins, oiseaux). Il serait intéressant de connaître et de partager les informations sur les espèces présentes à la Colombière et dans toute la zone, mais aussi sur leur cycle de vie et leurs parcours migratoires. Ces informations agrémentent les cours et intéressent les pratiquants. Un support comme une carte et des illustrations serait intéressant (Ducouedic, 2021).

La sensibilisation par le biais des clubs nautiques est une bonne mesure mais ne concerne que les pratiquants fédérés ou collectifs. Pour capter les individuels ou autonomes, une sensibilisation à large échelle est nécessaire. Les surveillants de plage de la SNSM sont des vecteurs d'information qu'il faudrait sensibiliser aussi. Ils parlent beaucoup avec les gens sur la plage et en mer grâce à leur zodiac (Ducouedic, 2021). Certains sites manquent d'information sur l'environnement et gagneraient à comporter des panneaux, aux entrées de plage par exemple. Les mammifères marins sont bien connus et facilement identifiables, ils sont une bonne entrée pour sensibiliser le public (Fautrat, 2021).

Lors de ses manifestations, le centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo s'engage et engage ses skippers à respecter la charte sécurité et environnement de la CCI Côtes d'Armor, affichée au club. Cette charte comporte plusieurs items dont notamment :

- La lutte contre la production et la dispersion des déchets, dont les mégots,
- L'économie en eau et en électricité,
- La limitation de la vitesse des bateaux à moteur,
- La limitation du bruit,
- L'information sur la démarche environnementale mise en place. (CCI Côtes d'Armor)

### ***Matériel***

Le centre nautique de Saint-Jacut-de-la-Mer réfléchit à un système plus économique en eau pour le rinçage du matériel et moins impactant. Il utilise déjà une réserve d'eau douce. Le club souhaiterait connaître et tester des produits d'entretien des combinaisons plus écologiques (Vannier, 2021).

L'utilisation de combinaison, leur entretien et leur renouvellement est un vrai sujet. L'usure des combinaisons pour un club fonctionnant toute l'année est telle qu'au moins la moitié des combinaisons est renouvelée chaque année, certaines tous les ans. Des solutions de produits fabriqués à partir de ressources naturelles existent : le fabricant Sooruz (<https://surfwear.sooruz.com/>) produit une gamme de combinaisons faites à partir de des coquilles d'huîtres recyclées (Oysterprène). Les salons organisés par la centrale d'achat bretonne Sextant (<http://www.sexant-centrale.com/>) destinés aux écoles de voile bretonnes, rendent visibles ces produits sans néoprène. Après un an et demi d'utilisation, ces combinaisons n'ont pas encore nécessité de changement. Il se peut qu'elles soient plus résistantes et durables que des combinaisons en néoprène.

L'entreprise Sooruz a aussi développé un programme de récupération et de recyclage des combinaisons en néoprène usagées. Le centre nautique lui envoie ses anciennes combinaisons (Vannier, 2021).

Les clubs mettent en place des mesures de réduction des déchets. Par exemple, le centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo n'utilise plus de gobelet ni de couvert en plastique lors de manifestations et de sorties avec les enfants. Il a ainsi économisé 10 000 gobelets en un an. Les sachets individuels pour les gouters sont aussi limités, les gâteaux à partager sont privilégiés (Fautrat, 2021).

### ***Encadrement***

On observe une volonté de diminuer l'encadrement par bateau à moteur en faveur d'un encadrement sur support. Mais les contraintes de sécurité et de délai d'intervention sont telles qu'il est difficile d'encadrer sur support, surtout avec les enfants (il est demandé aux encadrants de réagir en 15 minutes maximum) (Vannier, 2021) (Ducouedic, 2021). L'encadrement sur support est privilégié avec des pratiquants adultes et d'un bon niveau (Fautrat, 2021).

Le club Vitavoile a fait le choix de ne transporter le matériel qu'à la main, sans utilisation d'engins motorisés. Ceci est un choix fait volontairement pour préserver l'environnement. C'est écologique mais aussi moins couteux (en carburant et en investissement). Cependant cela entraîne une grosse fatigue physique pour les moniteurs. De plus, le marnage sur la plage de Pen Guen important rend la logistique plus difficile (Ducouedic, 2021).

## Bibliographie

---

Agence des aires marines protégées. (2009). *Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer - Activités - interactions - Dispositifs d'encadrement - Orientations de gestion - Tome 1 Sports et loisirs en mer.*

Agence française pour la biodiversité. (2012). *Cahiers techniques*. Récupéré sur ECONAV:  
[https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Econavigation\\_CahierTechnique\\_Pratiques\\_Comportements\\_2012.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Econavigation_CahierTechnique_Pratiques_Comportements_2012.pdf)

Bresson, S. (2020, novembre 3). Entretien - Centre nautique d'Erquy. (P. Blanchard, Intervieweur)

Cat Attitude Location. (s.d.). *Balades en kayak*. Récupéré sur Catattitude:  
<https://www.catattitude.net/location-kayaks/balades-kayaks>

CCI Côtes d'Armor. (s.d.). *Charte sécurité et environnement*.

Club nautique de Lancieux. (s.d.). *Nos activités*. Récupéré sur CNL: <http://www.cn-lancieux.org/>

Club nautique Saint-Jacut-de-la-mer. (s.d.). *Le club nautique*. Récupéré sur <https://cn-saintjacut.com/>

Comité Départemental de Voile 22. (2020). *Communiqué de Presse Eté 2020 un programme exceptionnel d'évènements nautiques en Côtes d'Armor*.

Comité départemental de voile des Côtes d'Armor. (2020). *Bilan des centres nautiques été 2020*.

Commune de Saint-Cast-le-Guildo. (2016). Arrêté n° 43/2016 DU 24 MAI 2016 portant règlement particulier de police de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la Grande Plage.

Commune de Saint-Jacut-de-la-mer. (2017, juin 19). Arrêté municipal n°2017/107 réglementant la pratique du kite-surf sur les plages de la commune.

Commune de Saint-Lunaire. (2019, mai 16). Arrêté n°81/2019 réglementant la police et la sécurité des plages.

Dinard Emeraude Tourisme. (2021). *Yacht club de Saint-Lunaire*. Récupéré sur Dinard Côte d'Emeraude Tourisme: <https://www.dinardemeraudetourisme.com/fiche/yacht-club-de-saint-lunaire-5FS0009H>

Ducouedic, K. (2021, 09 30). Entretien - Club Vitavoile. (P. Blanchard, Intervieweur)

Ecole de voile de Briacine. (s.d.). *YCSB*. Récupéré sur Ecole de voile:  
<https://www.ycsb.fr/evb/moussaillon>

Emeraude Kite. (2019). *Sécurité : identifier son matériel devient obligatoire*. Récupéré sur Emeraude Kite: <https://www.emeraudekite.com/kitesurf-identifier-son-materiel-devient-obligatoire/>

Emeraude Kite. (2021, juillet 3). *Restrictions estivales sur les spots de la côte d'Émeraude*. Récupéré sur Emeraude Kite: <https://www.emeraudekite.com/restrictions-kitesurf-cote-emeraude/>

Emeraude Kite. (s.d.). *Spot - Baie de Lancieux*. Récupéré sur Emeraude Kite:  
<https://www.emeraudekite.com/spots-kitesurf/spot-baie-lancieux/>

Emeraude Surf School. (2021). *L'école de surf*. Récupéré sur Emeraude Surf School:  
<http://www.emeraudesurfschool.bzh/>

Fautrat, A. (2021, 09 29). Entretien - Centre nautique de Saint-Cast-le-Guildo. (P. Blanchard, Intervieweur)

Fédération française de voile. (s.d.). *Naviguer*. Consulté le 2020, sur Faire de la voile.fr:  
<http://www.fairedelavoile.fr/naviguer/trouver-un-club-de-voile.aspx>

Furet, Y. (2020, novembre 4). Entretien - Comité départemental de voile des Côtes-d'Armor. (P. Blanchard, Intervieweur)

Futura-sciences. (2019). *Foil*. Consulté le 2019, sur Futura Tech: <https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/technologie-foil-12338/>

Gaubert, P. (2020, 10 21). Entretien - Centre nautique de Saint-Brieuc. (P. Blanchard, Intervieweur)

GEOCA. (2015). *Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Cap d'Erquy-Cap Fréhel*.

kayakdemer35.fr. (2019). *Section kayak de mer*. Récupéré sur Les Corsaires Malouins:  
<http://www.kayakdemer35.fr/randonnee-journee-decouverte-milieu-marin-2/>

Kite Center 22. (s.d.). *Les spots*. Consulté le 2020, sur Kite Center 22:  
[http://kitecenter22.fr/?page\\_id=117](http://kitecenter22.fr/?page_id=117)

Kite To Breizh. (2021, 08 09). *Kitetobreizh.com*. Récupéré sur <https://www.kitetobreizh.com/>

Kite to Breizh. (s.d.). *Les Spots*. Consulté le 2020, sur K2B: <https://www.kitetobreizh.com/les-spots>

Les Canoës du Guildo. (2021). *Accueil*. Récupéré sur Les Canoës du Guildo: <http://www.canoe-kayak-saint-cast-le-guildo.com/>

Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Préfecture maritime de l'Atlantique. Préfecture de la région Pays de la Loire. (2012). *Evaluation initiale des eaux marines - Sous région marine Golfe de Gascogne*. Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Ministère des Sports. (2017, août 29). *Glisse aérotractée*. Consulté le 2019, sur Pôle Ressources National Sports de Nature: <http://www.sportsdenature.gouv.fr/glisses-aerotracees>

Normand, T. (2020, octobre 13). Entretien - Kitesurf 22. (P. Blanchard, Intervieweur)

O Rider School. (s.d.). *Kitesurf*. Consulté le 2020, sur O Rider School: <http://www.o-rider-school.com/kite-22/>

Pôle Ressources national Sports de Nature. (2017). *Stand up paddle*. Consulté le 2020, sur <https://www.sportsdenature.gouv.fr/stand-up-paddle>

Société nautique de la baie de Saint-Malo. (s.d.). *Accueil*. Récupéré sur SNBSM: <https://snbsm.com/>

Soulaine, M. (2020, novembre 5). Entretien sur les activités nautiques d'Armor Surf School. (P. Blanchard, Intervieweur)

Sourire.Today. (2021). *Nos activités*. Récupéré sur Sourire.Today:  
<https://sourire.today/category/nos-activites/>

Surf Harmony. (2021). *Ecole de surf*. Récupéré sur Surf Harmony:  
<http://www.surfharmony.com/cours-de-surf.html>

Thibault. (2020, 10 21). Entretien - MJC du Plateau. (P. Blanchard, Intervieweur)

Vaguéo.com. (s.d.). *Liste des spots en Bretagne*. Récupéré sur Vaguéo: <http://www.vagueo.com/liste-spots-surf/liste-spots-bretagne/>

Vannier, D. (2021). Entretien avec Dorian Vannier, centre nautique de Saint-Jacut. (P. Blanchard, Intervieweur)

Vitavoile. (s.d.). *VAV*. Récupéré sur Location & cours: <https://www.vitavoile.com/>

Woestyn, G. (2020, novembre 12). entretien - Kite to Breizh. (P. Blanchard, Intervieweur)

Yacht Club de Dinard. (s.d.). *Régates*. Récupéré sur Yacht Club de Dinard: <https://yacht-club-dinard.fr/tour-de-cezembre/>